

Zeitschrift: Eidgenössische Sängszeitung = Revue de la Société fédérale de chant
Herausgeber: Eidgenössischer Sängerverein
Band: 35 (1971)
Heft: 1

Artikel: Explication
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1043765>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Explication

Le public suisse s'intéressant à la musique s'inquiète du danger croissant que court notre culture musicale. Le mémoire du Conseil suisse de la musique «La musique en Suisse» met en évidence les aspects principaux de ce problème: isolement des artistes contemporains, conditions d'existence de nos orchestres, vieillissement de nos chœurs et difficultés de leur recrutement, décadence du chant choral et recul de la musique pratiquée en famille.

En face de cela, se dresse l'influence énorme des mass media dans le domaine musical, lesquelles offrent tout, mais en nivelant par le bas le goût de l'auditeur, en flattant son penchant pour la mode et la facilité. Mais surtout, ces mass media ont enlevé à l'école qui la détenait, l'initiative de l'éducation musicale de la société de demain. Nos enfants s'habituent à l'écoute passive de n'importe quelles sortes de musique, lesquelles ne débouchent souvent que sur l'instinct et la sensation. C'est pourquoi dans la vie artistique de l'école, il devient de plus en plus difficile d'intéresser les élèves à un travail plus actif dans le cadre d'un enseignement qui vise à une véritable culture populaire.

Les excellents résultats obtenus dans maintes écoles ne doivent pas cacher ce fait que, sous sa forme actuelle, l'enseignement musical scolaire ne peut atteindre les buts qu'il s'était fixés. La plupart des élèves quittent l'école en «analphabètes musicaux», sans répertoire et sans connaître la joie de chanter, sans compréhension approfondie de la musique, sans moyen de jugement en face du flot musical qui aujourd'hui les submerge.

Une des causes de cet état de choses est le manque de sérieux avec lequel cet enseignement est donné. Dans cette branche, chaque maître peut faire, ou ne pas faire, ce qui est fixé. Des moyens d'enseignement obligatoires sont utilisés facultativement, des programmes officiels sont peu ou pas suivis. Le manque de coordination conduit à une fâcheuse et irrémédiable dispersion des efforts. De là vient qu'aucune base solide n'est établie, sur laquelle pourrait se construire le degré suivant, de là vient qu'à chaque stade, il faut recommencer et que cet enseignement ne suit pas le développement de l'enfant, de là vient enfin que nos enfants se tournent vers une musique plus attractive et échappent ainsi aux meilleures intentions pédagogiques.

Le but de l'éducation musicale donnée par l'école doit viser à l'épanouissement des facultés de l'élève, par l'audition et par la pratique vocale et instrumentale. L'audition, correctement menée, si elle fait d'abord éprouver la musique, conduit ensuite à la connaissance de ses formes; par là, elle exerce les capacités de compréhension et de concentration. Le chant et le jeu d'un instrument, eux, font appel à l'activité intérieure, exercent la mémoire, éveillent la joie et développent le sens de la communauté. La constitution d'un répertoire permet en même temps à l'élève d'acquérir les notions techniques indispensables à la pratique de la musique. L'éducation musicale forme aussi le jugement de l'élève et le rend apte à se déterminer en face des multiples sollicitations du courant musical actuel; enfin, elle lui permet d'accéder à la vie culturelle de notre pays.

L'éducation musicale à l'école est donc à la base de toute notre vie musicale. C'est vers elle que doivent tendre les efforts pour une revitalisation de notre

culture musicale. Conscientes de cet état de choses, les organisations musicales suisses soussignées ont décidé de s'unir et d'employer toutes leurs forces afin de susciter un renouveau de la musique à l'école. En particulier, elles désirent encourager et soutenir les enseignants et les autorités responsables dans les efforts qu'ils entreprendront pour une amélioration de la vie musicale à l'école.

Nous sommes persuadés qu'une amélioration urgente ne peut être réalisée que par une coordination de toutes les forces. Pour éviter la dispersion actuelle, nous proposons la création d'un plan d'enseignement, qui prescrive pour chaque degré un programme minimum à atteindre et qui permette ainsi l'élaboration d'un système cohérent, de l'entrée à l'école jusqu'à la maturité. Les programmes correspondants et les moyens d'enseignement seraient naturellement à développer ou à créer. Les responsables de la formation des maîtres et les enseignants eux-mêmes devraient être initiés à ce nouveau plan, puis suivraient des cours de formation continue. La Société suisse des maîtres de musique dans les écoles secondaires serait prête à assumer pratiquement cette tâche. Elle s'est d'ailleurs adressée à vous dans ce sens.

Le Comité suisse pour le renouveau de la musique à l'école se permet donc de recommander ce problème à votre bienveillante attention; de plus il formule l'instante requête que vous vouliez bien prendre les mesures nécessaires pour la réalisation d'un programme vraiment efficace, pour lequel nous préconisons les points suivants:

- 1 Nous vous proposons de confier à quelques maîtres qualifiés l'élaboration de ce nouveau plan d'enseignement et pour cela de libérer partiellement ces maîtres de leur activité professionnelle. Ce plan aurait à coordonner et à mettre en œuvre les différentes méthodes de valeur, déjà en cours.
- 2 Nous vous prions de bien vouloir recommander aux cantons l'introduction de ce nouveau plan, comme des moyens d'enseignement qui en dépendront, et de manifester votre désir d'une coordination dans le domaine de la musique à l'école.
- 3 Pour veiller à l'application de ce plan, et pour en faciliter la réalisation, le Comité suisse pour le renouveau de la musique à l'école serait prêt à fournir une aide là où elle s'avérerait nécessaire; par exemple, de recommander des enseignants spécialisés.
- 4 Etant donné l'importance de la musique dans la vie, il est nécessaire que cette branche reçoive à l'école une place comparable à celle des branches dites principales et qu'elle soit dotée, pour cela, d'un nombre d'heures d'enseignement suffisant.

Messieurs, nous vous prions donc respectueusement de bien vouloir mettre en œuvre sans retard les mesures que nous vous proposons. Soyez assurés que nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir afin de soutenir vos efforts pour une meilleure éducation de la jeunesse et pour l'avancement de la cause de la musique, un des plus nobles aspects de la culture au sein de notre peuple.

Programme du Comité

1 *But:*

Renouveau du chant et de la musique à l'école, comme base d'une réelle culture musicale suisse.

2 *Moyens et voie à suivre:*

2.1 Elaboration d'un plan d'enseignement complet et progressif, sur nos bases suisses, allant de l'activité dans les jardins d'enfants et jusqu'au niveau de la maturité, ceci en poursuivant deux buts:

- a Epanouissement optimal des dispositions musicales de nos enfants.
- b Eveil de leur capacité à se rendre maîtres du courant de musique qui nous entoure et à participer activement à la vie culturelle musicale.

2.2 Elaboration des plans d'étude et moyens d'enseignement correspondants; leur clarté et leur simplicité devront permettre leur utilisation dans les conditions les plus modestes. De plus, ils pourront baser leur action sur les manuels de chant régionaux.

2.3 Recommandations pour une formation adéquate du corps enseignant et pour l'introduction du nouveau plan dans les établissements scolaires actuels.

2.4 Engagement des différentes organisations musicales unies par le présent Comité pour la réalisation de ces buts.

Assemblée des délégués à Zurich

Le samedi 17 avril 1971 aura lieu à la maison des Congrès de Zurich l'assemblée des délégués de la Société fédérale de chant.

La séance commencera à 10 h. 30 et sera interrompue à 13 h. par un repas en commun. Immédiatement après, les délibérations reprendront.

Le point important à traiter sera le règlement pour la Fête fédérale de 1973 à Zurich. Ce règlement sera soumis aux voix. Le Comité central et la Commission de musique en ont élaboré un projet totalement nouveau qui tient compte des desiderata exprimés à divers niveaux. Il sera remis aux sections assez tôt pour être discuté avant l'assemblée.

Les délégués auront également l'occasion de visiter l'emplacement où se déroulera en partie la fête de 1973.

La vie dans nos sociétés

23 sociétés romandes font partie de la SFC, or en une année je n'ai reçu que deux communiqués à insérer, c'est trop peu. Cela signifie-t-il que nos chorales se désintéressent de notre Revue? On peut se le demander.